

À

Préfecture de la Moselle
DCTAJ - Bureau du contrôle de légalité
9 place de la Préfecture BP 71014
57034 METZ CEDEX 1

BORDEREAU D'ENVOI

Désignation des pièces	Nombre	Observations
<p><i>Délibérations du Comité du Syndicat mixte du SCoTAM</i></p> <p><i>Mardi 4 octobre 2016</i></p> <p>Thème : Administration générale</p> <p>✕ <u>Point 1</u> - Adoption du procès-verbal de la dernière séance de Comité syndical (réunion du 23 juin 2016).</p> <p>✕ <u>Point 2</u> - Extension des délégations du Comité syndical au Président du Syndicat mixte : saisine de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial pour les projets commerciaux compris entre 300 et 1000 mètres carrés.</p> <p>✕ <u>Point 3</u> - Communication des décisions prises par le Président.</p> <p>- <u>Point 4</u> - Communication des délibérations prises par le Bureau le 27 septembre 2016.</p> <p>Nombre total d'acte transmis : 4 délibérations.</p>	<p>1 exemplaire de chaque acte.</p>	<p>Pour contrôle de légalité.</p>

Fait à Metz, le

11 OCT. 2016

Le Président
du Syndicat mixte du SCoTAM



Henri HASSER